Coopération au développement, rôle des femmes: intégration des questions de genre

1997/0151(SYN) - 08/10/1997

En adoptant le rapport de Mme Karin JUNKER (PSE, D), la commission demande que l'UE intègre l'égalité des chances entre les hommes et les femmes dans toutes les actions qu'elle met en oeuvre au titre de la coopération au développement. Cela veut dire: améliorer les conditions de vie des femmes, les associer aux actions en faveur de la sécurité alimentaire, de la réhabilitation des quartiers, du développement des services sanitaires, accès à l'enseignement, de l'approvisionnement en eau, dispenser aux femmes une formation qualifiante, et préserver les activités traditionnelles des femmes. La commission demande en outre que les crédits consacrés par l'UE aux projets opérationnels dans le cadre de la coopération au développement soient affectés plus largement aux actions spécifiques en faveur des femmes. Elle souhaite que l'on soutienne des actions portant sur les principales inégalités entre les sexes, s'agissant en particulier de l'accès aux ressources et aux services, et de la participation aux processus décisionnels dans la vie politique et sociale. Elle réclame un appui aux plans visant à assurer l'égalité entre les hommes et les femmes au niveau législatif et administratif. Enfin, elle réclame, pour l'attribution des marchés et pour les fournitures, qu'à qualité égale les offres des pays bénéficiaires et des pays en développement de la même région soient prises en compte prioritairement.